

Monseigneur Marc Aillet
Évêque de Bayonne, Lescar et Oloron

Amour et vérité se rencontrent

Lettre aux diocésains

De Mgr Marc Aillet
Evêque de Bayonne, Lescar et Oloron

Sur la recherche de la communion dans les circonstances actuelles

« Amour et Vérité se rencontrent », s'écrie le psalmiste (Ps 84, 11). Le malaise ressenti par certains prêtres et fidèles laïcs de notre diocèse vient d'éclater dans la presse. Quel que soit son bien-fondé et son ampleur réelle, le pasteur que je suis se doit d'être attentif à la souffrance exprimée, et désire donner une parole, dans l'unique souci de préserver l'unité et de faire grandir la communion entre tous les membres de notre Eglise particulière de Bayonne, Lescar et Oloron.

Si je n'ai pas souhaité répondre à la presse, après l'article du jeudi 1^{er} décembre, c'était pour ne pas entretenir la polémique sur la place publique et chercher des voies de résolution interne d'un conflit qui concerne exclusivement notre famille ecclésiale. De fait, depuis le 23 septembre dernier, ce sujet est à l'ordre du jour du Conseil presbytéral dont la première rencontre est fixée au 13 décembre.

Après avoir entendu le Conseil pastoral diocésain, au cours de sa séance du samedi 3 décembre qui a été consacrée à cette actualité diocésaine, et après avoir consulté les membres de mon Conseil épiscopal, j'ai désiré adresser à tous les diocésains une lettre pastorale qui sera articulée en trois parties : les faits en cause, le gouvernement de notre diocèse, les moyens de la communion.

I. LES FAITS EN CAUSE

Le 1^{er} décembre, la presse locale se faisait l'écho complaisant de ce qu'elle qualifie de « fronde » contre l'évêque de Bayonne. Ce faisant, elle jetait le discrédit sur l'évêque, de manière un tantinet caricaturale, et donnait en spectacle, à des lecteurs souvent ignorants de la vie de notre Église, le visage d'un diocèse déchiré.

Le souci de la vérité m'oblige à revenir sur les faits dont l'article ne permet pas de prendre la mesure objective.

1. *Le courrier du 14 mai et ses suites*

Le 14 mai dernier une lettre signée par cinq prêtres, dont deux se sont retirés depuis, ayant demandé pour raison d'âge et de santé - 77 et 75 ans - à bénéficier du statut de « prêtres retirés », était adressée au Cardinal Jean-Pierre Ricard, archevêque métropolitain de Bordeaux, Mgr Luigi Ventura, nonce apostolique en France, Mgr Georges Pontier, président de la Conférence des évêques de France, NN.SS. Pascal Delanoy et Pierre-Marie Caré, vice-présidents de la Conférence des évêques de France. Cette lettre, à laquelle était joint un dossier à charge contre la gouvernance de l'évêque, avait pour objet de solliciter une rencontre avec ces autorités ecclésiastiques pour étudier les moyens de la communion dans un Presbyterium divisé. Cette lettre faisait état d'un groupe de 49 prêtres, se réunissant régulièrement depuis trois ans, en marge de la vie du diocèse et de ses institutions.

Le 15 mai, une lettre était adressée à l'évêque pour l'informer de cette démarche, mais sans que le dossier à charge ne lui soit transmis. De plus, elle ne comportait que quatre des cinq signatures et faisait état d'un groupe de 59 prêtres s'y associant.

Éconduits courtoisement et renvoyés à leur évêque par ces autorités, les « délégués » de ce groupe, désormais baptisé « le groupe de Mourenx », du nom de la paroisse où ils se réunissent et dont le curé est le contact officiel, adressent une lettre à l'évêque, datée du 2 juillet 2016, pour lui demander une entrevue. Cette lettre est signée désormais par quatre prêtres, dont trois signataires de la lettre adressée aux autorités ecclésiastiques.

L'évêque répond le 16 juillet à ces quatre signataires que c'est bien volontiers qu'il les recevra avec son Conseil épiscopal le 23 septembre 2016.

2. Rencontre du 23 septembre et amorce d'un dialogue

Ce jour-là, l'évêque écoute avec attention et bienveillance, durant une heure et demie, les interventions écrites de nos quatre délégués, monologues régulièrement interrompus par des réactions ou remarques du vicaire général et des vicaires épiscopaux. Les thèmes abordés concernent la communion au sein du Presbyterium, les relations entre l'évêque et les prêtres, la collaboration prêtres-laïcs, les rapports Église-monde et la gestion financière du diocèse.

En prenant de la hauteur, et en citant les propos du Pape François aux prêtres de Caserte (juillet 2014), il rappelle que le Presbyterium diocésain, c'est la relation personnelle de tout prêtre avec son évêque, sans intermédiaire même si ce peut être parfois avec l'aide d'un médiateur, et la relation de tout prêtre avec tous les autres prêtres. Pour favoriser, entre autre, la communion au sein du Presbyterium, le droit de l'Église prévoit précisément l'existence d'un Conseil presbytéral.

Aussi, en remerciant ses interlocuteurs pour leur exposé, car les souffrances doivent toujours être entendues, l'évêque s'engage à ce que ces points soient ressaisis précisément au Conseil presbytéral, actuellement en cours de reconstitution, le précédent étant parvenu à échéance de son mandat en septembre dernier. La première rencontre du Conseil presbytéral reconstitué est fixée au 13 décembre.

3. Un nouveau courrier relayé par la presse locale

Depuis, les quatre « délégués » ont repris contact avec les autorités ecclésiastiques susnommées pour réitérer leur demande de rencontre et leur faire un rapport de leur entrevue du 23 septembre dernier avec l'évêque et son Conseil. Ce courrier, qui indique toujours pour la correspondance le contact du curé de la paroisse de Mourenx, n'est pas signé, ou plutôt comporte en guise de signature « Le groupe de Mourenx ». À ce jour, le nonce apostolique a signifié qu'il ne jugeait pas opportune une rencontre directe, les exhortant plutôt à rester en lien avec leur évêque.

Le 25 novembre, par une indiscretion, l'évêque prenait connaissance d'un nouveau courrier adressé par le groupe de Mourenx, le 1^{er} novembre dernier, aux « 60 prêtres » ayant soutenu cette démarche, pour leur rendre compte de la rencontre du 23 septembre, en y joignant le texte de leurs interventions. La lettre précisait sans doute que l'évêque les avait écoutés et s'était engagé à ressaisir ces points d'attention au Conseil presbytéral, tout en insistant sur l'absence de dialogue au cours de cet entretien, laissant entendre que cette absence de dialogue « dépasse ... la gouvernance du seul diocèse de Bayonne ». Ils invitaient les prêtres à donner leurs appréciations par écrit, s'ils le souhaitaient, à être vigilants pour la reconstitution du Conseil presbytéral et à rester « à l'écoute les uns des autres », leur proposant même de diffuser ce dossier aux prêtres et aux laïcs qui seraient intéressés.

La suite est connue, à savoir l'atterrissage de ce dossier, qui circule sous le manteau, sur le bureau de la rédaction du quotidien Sud-Ouest Pays basque, pour qui ces « révélations » sont manifestement du pain béni. On y révèle quelques aspects saillants du rapport à charge. Est en cause en particulier l'opposition de l'évêque à l'avortement, laissant même supposer que les 60 prêtres pourraient défendre le droit à l'avortement ! Alors qu'au même moment, fait unique et rarissime, Mgr Georges Pontier publiait une lettre ouverte, adressée au Président de la République, lui demandant de retirer le projet de loi relatif au délit d'entrave numérique à l'avortement, et que le Pape François rappelait une énième fois dans sa lettre apostolique *Misericordia et misera* du 20 novembre 2016 : « L'avortement est un péché grave, parce qu'il met fin à une vie innocente » (n. 12).

4. Des faits certains

Ce qui demeure certain, c'est qu'un dialogue a effectivement été instauré entre ce groupe et l'évêque, depuis le 23 septembre, l'engagement était pris d'un travail en Conseil presbytéral, et nul ne peut exclure a priori la sincérité des intentions, de part et d'autre.

Ce qui est non moins certain, comme on peut le vérifier dans ce qui précède, c'est qu'il n'y a jamais eu de lettre signée par 60 prêtres et adressée aux autorités ecclésiastiques, comme j'en ai eu confirmation. La liste demeure d'ailleurs pour le moins mystérieuse et floue, elle n'a jamais été rendue publique, ce qui peut légitimement rendre le nombre annoncé peu crédible et laisse à penser que l'ampleur de la « fronde » est plus limitée que ne le laisse entendre la presse qui fait fonction de « caisse de résonance ».

5. Des questions demeurent

- Qui avait intérêt à jeter cette démarche en pâture sur la place publique, en la portant à la connaissance de la presse laïque locale, déjà passablement remontée contre l'évêque de Bayonne ? Pourquoi ne pas avoir attendu que le dialogue amorcé puisse se poursuivre sereinement ? Pourquoi tant d'impatience, quand cette démarche s'est élaborée, dans le secret, durant trois années ?
- En outre, ces prêtres ont-ils seulement adhéré à la demande de rencontre avec les autorités ecclésiastiques extérieures au diocèse ou bien donné un assentiment à tout ou partie du dossier à charge, ou bien encore simplement demandé à être informés ? Quelle est la proportion entre les prêtres en responsabilité active et les prêtres auxiliaires ou retirés ? Quels sont ceux qui ont participé à une première rencontre et n'ont pas persévéré ?

En tout cas, comme j'en ai reçu de nombreux témoignages depuis, beaucoup de prêtres et de fidèles laïcs se disent profondément choqués, attristés ou blessés par cette démarche dévoilée au grand jour par la presse, tout en entretenant un climat délétère de doute et de suspicion : « Mon curé fait-il partie de ces 60 prêtres ? », me disait l'un ou l'autre fidèle laïc. Il y a là un préjudice de scandale qui devra être réparé.

II. LE GOUVERNEMENT DU DIOCESE

Les approximations véhiculées par la presse sur la gouvernance de l'évêque appellent quelques éclaircissements sur l'organigramme du diocèse.

1. L'évêque

L'évêque est nommé par le Pape, certes après des consultations confidentielles (*sub secreto pontificio*) auprès d'évêques, de prêtres, de consacrés et de laïcs. Son supérieur hiérarchique, c'est le Pape, assisté de ses collaborateurs de la Curie romaine qui constituent le gouvernement central de l'Eglise universelle. L'évêque est appelé à rendre compte de sa charge pastorale au cours d'une visite *ad limina* qui a lieu tous les 5 à 8 ans à Rome. Le représentant du Pape en France est le Nonce apostolique qui exerce au nom du Pape une autorité de vigilance sur l'Eglise de France.

Comme évêque, j'ai promis obéissance au Pape Benoît XVI qui m'a nommé et à ses successeurs : il est très important pour moi de manifester ma communion affective et effective au Siège de Pierre.

L'évêque n'est pas pour autant le vicaire du Pape, mais il est le vicaire du Christ : c'est par l'ordination épiscopale, que j'ai reçue quant à moi des mains du Cardinal Jean-Pierre Ricard, que l'évêque tient son pouvoir d'enseigner, de sanctifier et de gouverner le diocèse qui lui a été confié. En tant qu'il est vicaire du Christ – et non représentant du peuple, mais au service du Peuple de Dieu –, le pouvoir de l'évêque est personnel, « ordinaire, propre et immédiat », selon les termes du Code de droit canonique (can. 381 §1).

2. La collégialité épiscopale

Il n'est pas pour autant évêque tout seul, mais il exerce son pouvoir en communion avec les autres évêques : c'est ce qu'on appelle la collégialité épiscopale. La collégialité s'exprime d'abord au niveau de la province ecclésiastique, pour nous celle de Bordeaux, dont l'archevêque, le Cardinal Jean-Pierre Ricard, a pour mission principale d'assurer la communion fraternelle des évêques entre eux. C'est ainsi que nous nous réunissons régulièrement – trois fois par an une journée et demie – pour partager nos expériences pastorales, nous soutenir mutuellement dans les difficultés, nous encourager dans la mission en mutualisant nos réflexions et parfois nos moyens pastoraux.

Elle s'exerce encore au sein de la Conférence des évêques de France, dont le Président assure la coordination de nos activités communes, en particulier à travers l'Assemblée plénière qui se réunit deux fois par an à Lourdes.

Cette collégialité s'exprime encore à travers des commissions ou des groupes de travail. Pour ma part, je fais partie de la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale (CEMOLEME) et je viens d'être appelé à participer à un groupe de travail sur les ritualités civiles, défi pour l'évangélisation.

C'est dans un climat très fraternel avec les autres évêques, quelle que soit leur sensibilité, que nous pouvons partager nos joies pastorales, comme les difficultés rencontrées, mais toujours dans le respect de la responsabilité propre à chacun et à laquelle nul ne saurait se substituer.

3. Les Conseils de l'évêque

Si le pouvoir de l'évêque est personnel, propre et immédiat, parce qu'il le tient du Christ lui-même par l'ordination, il n'en a pas moins besoin de collaborateurs pour exercer sa charge.

Ainsi, pour éviter tout risque d'autoritarisme, le droit de l'Eglise dote l'évêque d'un certain nombre de Conseils qui l'aident dans les prises de décisions qui lui incombent. Ces Conseils ne sont pas délibératifs mais consultatifs, car la nature de l'Eglise ne répond pas à une logique « démocratiste ».

- **Le Conseil épiscopal** regroupe les Vicaires de l'évêque : le vicaire général et les vicaires épiscopaux de zone territoriale. Ils participent directement au gouvernement du diocèse. Le Conseil épiscopal est donc l'instance de gouvernement par excellence : c'est là que l'évêque élabore toutes ses décisions (nominations, problèmes à résoudre, orientations pastorales, gestion des personnes et des services...). Je réunis le Conseil épiscopal un vendredi sur deux, de 9 h 30 à 16h.
- **Le Conseil presbytéral** est composé d'un groupe de prêtres représentatifs de l'ensemble du Presbyterium, c'est-à-dire de l'ensemble des prêtres à qui l'évêque a confié un ministère dans le diocèse. La plupart des membres sont élus par leurs pairs, quelques-uns sont nommés par l'évêque. Celui-ci associe le Conseil presbytéral à son gouvernement en sollicitant son avis sur les grandes questions concernant la vie et le ministère des prêtres, comme sur les grandes orientations pastorales du diocèse.

Le Conseil presbytéral n'est pas le « syndicat des prêtres », mais bien le « sénat de l'évêque ». Il est de plus le lieu par excellence de la communion de l'ensemble du presbyterium, où se noue ce qui constitue l'essence même du presbyterium : à savoir la relation personnelle de tout prêtre avec son évêque et la relation de tout prêtre avec tous les autres prêtres, comme l'affirmait le Pape François devant les prêtres de Caserte, en juillet 2014. Si le Conseil presbytéral fonctionne, alors il résiste à toute logique de parti qui répondrait à une autre logique, plus politique qu'ecclésiologique.

Il élit en son sein un Bureau, composé de cinq membres, dont un est Secrétaire général. Avec l'évêque et le vicaire général, le Bureau fixe l'ordre du Jour, prépare la convocation signée par l'évêque, anime les débats et fait le Compte-Rendu envoyé à tous les membres.

En outre, comme je l'ai annoncé aux prêtres du diocèse dans une lettre que je leur ai adressée le 8 juillet dernier, j'ai souhaité constituer à l'intérieur du Conseil presbytéral deux commissions pour mieux associer les prêtres à son travail : une « commission financière », qui servira d'interface entre le Conseil diocésain des affaires économiques et le Conseil presbytéral, et une « commission vie et ministère des prêtres » qui demeurera attentif aux questions des prêtres.

Le Conseil presbytéral se réunit trois fois par an (à partir d'un soir jusqu'au lendemain après-midi), il est convoqué et présidé par l'évêque, et animé par le Secrétaire général et les autres membres du Bureau.

- **Le Collège des Consultants** est composé de 7 prêtres choisis par l'évêque au sein du Conseil presbytéral. Comme son nom l'indique, l'évêque doit le consulter pour certaines affaires importantes et même obtenir un vote délibératif dans certains cas prévus par le droit. Ce Collège est nommé pour cinq ans et l'un de ses membres siège au Conseil diocésain des affaires économiques.

Pour ma part, j'ai consulté à plusieurs reprises le Collège des consultants, sans avoir jamais été dans la nécessité de lui demander un vote délibératif.

- **Le Conseil pastoral diocésain** est composé de fidèles laïcs représentatifs de l'ensemble des réalités de notre diocèse. J'ai mis plus de temps à le constituer, mais cette instance fonctionne et je me félicite de la maturité chrétienne de ses membres. Ils ont été choisis

après que les doyens et le DEMAF (Délégué épiscopal aux mouvements et associations de fidèles) aient été consultés par les vicaires épiscopaux. Tous sont engagés sur le terrain des paroisses, des mouvements ou des services. Il y a des hommes et des femmes à parité : deux laïcs par zone territoriale, deux laïcs représentant les mouvements et associations de fidèles, deux laïcs pour les services diocésains ; il y a encore deux consacrés, auxquels il faut ajouter le vicaire général, le secrétaire général du Conseil presbytéral et un diacre permanent. Les échanges sont généralement très riches et donnent bien la mesure de notre Eglise diocésaine, quant à la diversité des engagements et des générations, même si la plupart sont plutôt encore en activité professionnelle.

Par exemple, j'ai bénéficié de la réflexion et des bons conseils du Conseil pastoral diocésain pour me décider à écrire cette lettre pastorale destinée à éclairer l'actualité présente.

- **Le Conseil diocésain des affaires économiques (CDAE)** est composé de prêtres et de laïcs bénévoles et compétents en matière économique. Il se réunit une fois par mois sous la présidence de l'évêque et traite de toutes les décisions que celui-ci est appelé à prendre pour que l'économie soit ordonnée aux objectifs pastoraux du diocèse. Il est animé par l'économiste diocésain. Les membres jouent bien leur rôle et l'évêque ne peut que tenir compte de leurs avis éclairés et argumentés pour prendre les décisions qui s'imposent, en vue de relever les défis de la mission.
- C'est le *règlement administratif*, élaboré par l'économiste diocésain et promulgué par l'évêque, après consultation du CDAE, des doyens et du conseil presbytéral et selon les réglementations canoniques et civiles en vigueur, qui régit la gestion des réalités temporelles du diocèse.

Je me félicite de l'aide précieuse et active apportée par les membres du CDAE, qui s'est accru ces dernières années de membres bénévoles très compétents.

- **L'Association diocésaine** est une association culturelle prévue par le droit civil pour donner une personnalité juridique au diocèse, lequel regroupe la curie, les services et les paroisses. Elle est régie par la loi de 1905, corrigée en 1924 pour rester en cohérence avec la constitution propre de l'Eglise catholique. Elle n'est donc pas une association loi 1901. Son président de droit est l'évêque et ses assemblées sont consultatives. Le bureau de l'Association, dont les membres font partie du CDAE, est seul doté d'un pouvoir délibératif.

Depuis deux ans, pour favoriser la participation des prêtres, leur information et leur possibilité de réagir en temps réel, j'ai souhaité que notre association diocésaine soit élargie à l'ensemble des curés de paroisses et à un membre laïc par paroisse des Conseils paroissiaux des affaires économiques.

La dernière assemblée générale s'est tenue le 20 octobre dernier à Orthez, en présence d'une soixantaine de personnes (curés et laïcs des conseils paroissiaux des affaires économiques). Les comptes ont été présentés, le Commissaire aux Comptes a certifié les Comptes après avoir fait ses remarques. Le Compte-Rendu a été publié dans « Notre Eglise » du mois de décembre 2016.

- *Le Conseil épiscopal élargi aux doyens*, qui se réunit trois fois dans l'année, permet au Conseil épiscopal de mieux apprécier les réalités vécues sur le terrain, grâce à la proximité des doyens avec les prêtres.

Comme on le voit, l'évêque bénéficie de nombreux Conseils pour orienter ses décisions.

Derrière une décision de l'évêque, qu'il doit toujours assumer personnellement, combien de consultations et d'avis ont-ils été nécessaires ?

- Je pense par exemple à la décision de lever une « Contribution des paroisses à la vie du diocèse », devenue nécessaire pour mieux répartir, entre la curie et les paroisses, les charges inhérentes aux services diocésains qui œuvrent précisément au bénéfice des paroisses et des mouvements de l'ensemble du diocèse. J'ai consulté d'abord le Conseil diocésain des affaires économiques, qui m'a confirmé dans le bien-fondé de cette préconisation et en a élaboré le projet. Puis j'ai consulté le Collège des consultants et le Conseil presbytéral. Même si la majorité du Conseil presbytéral donnait un avis positif, j'ai voulu consulter l'assemblée générale de l'association diocésaine, de manière à recueillir l'avis de tous les curés et des laïcs engagés dans les conseils paroissiaux des affaires économiques, ce que le droit canonique n'exigeait pourtant pas.

Après toutes ces consultations, le projet initial a été amendé et j'ai considéré avoir une assez bonne assise d'avis favorables pour prendre finalement la décision de lever cette contribution. Elle répond à un principe de justice et à un principe de solidarité entre les paroisses les plus riches et les plus pauvres. Je sais qu'une telle décision n'est pas populaire, mais elle n'en a pas moins été prise au terme d'un long processus de consultations. C'était d'autant plus impopulaire dans notre diocèse que, contrairement à l'immense majorité des diocèses de France et des diocèses de notre Province, nous étions les seuls à ne pas avoir de contribution des paroisses à la vie du diocèse.

- Un autre exemple concerne l'avenir du CDB et de la Maison François Henri à Pau. Avant toute décision, qui est loin d'être prise, un comité de pilotage, présidé par le vicaire général et composé des deux doyens de l'agglomération paloise et de représentants des usagers du CDB, a été constitué pour instruire le dossier qui sera présenté au CDAE pour décision de l'évêque.
- Il y a aussi la question du Séminaire diocésain qui a rouvert ses portes, d'abord en 2009, au presbytère Saint-Amand de Bayonne, puis à partir de la rentrée 2011 au Couvent des Capucins. Ce choix a été mûrement réfléchi au Conseil épiscopal et au Conseil diocésain des affaires économiques. Deux raisons ont motivé ce choix : d'abord la modification de la fréquentation de la Maison diocésaine suite à la fermeture du Séminaire en 2005, ne permettant plus de garantir le climat de tranquillité et de retrait exigé par la formation sacerdotale ; ensuite l'opportunité d'installer une œuvre d'Eglise dans ce couvent déserté par les capucins en 2000, sous peine d'exposer ce lieu symbolique, sanctifié par la vie religieuse durant 125 ans, à la spéculation immobilière.

Entre temps, la partie-Séminaire de la Maison diocésaine a été affectée à la Maison Samuel (internat catholique de garçons scolarisés dans les établissements catholiques d'enseignement de Bayonne, avec un vrai projet de vie chrétienne) qui regroupe aujourd'hui 18 jeunes collégiens et lycéens et qui est en train de monter en puissance.

Enfin, en raison de l'augmentation du nombre des séminaristes – aujourd'hui sur les 33 propédeutes et séminaristes que compte le diocèse, 23 résident au Séminaire de Bayonne avec 2 formateurs –, nous avons échangé le bâtiment attenant au couvent, qui abritait l'École d'arts plastiques transférée à la Cité des arts, contre un terrain diocésain dont nous n'avions pas l'utilité. Cet échange a permis d'agrandir le Séminaire. On a alors pris la décision qui s'imposait de construire sur cet espace une bibliothèque diocésaine, projet devenu d'autant plus urgent qu'il s'agissait de sauvegarder un patrimoine diocésain en péril, du fait que les conditions de conservation, au sous-sol de la maison diocésaine, avaient entraîné de gros dégâts. L'ensemble du projet – séminaire et bibliothèque – a été budgété de manière raisonnable (vente de terrains diocésains, appel à mécénat, emprunt...). Chacun aura compris qu'il s'agit d'un bel investissement sur l'avenir.

En conclusion, je constate que tous les conseils fonctionnent normalement et qu'aucun de leurs membres n'a jamais démissionné. C'est un indice à même de dissiper bien des soupçons et de rassurer ceux qui pourraient être impressionnés par les informations erronées qui leur parviennent. Bien entendu, je conviens que le fonctionnement des Conseils peut toujours être amélioré et je voudrais que vous ne doutiez pas que c'est bien mon ferme propos.

Ceci dit, il y a des décisions que je peux être amené à prendre directement avec mon conseil épiscopal. Qu'on se rassure sur la validité canonique de ces décisions et sur la recherche du bien commun qui m'anime, même si j'ai bien conscience que l'on ne peut jamais faire l'unanimité. Si chacun est dans son cadre de compétence et de responsabilité, en fonction de la mission qu'il a légitimement reçue, nul ne peut être frustré de ne pas être associé à toutes les décisions qui concernent la vie du diocèse. Dans la mission qui est la sienne, même si elle n'a pas de dimension diocésaine, il est un authentique coopérateur de l'évêque : pas un simple exécutant, mais, tout comme l'évêque, un « serviteur inutile » de l'Évangile (cf. Lc 17, 10).

4. Les prêtres, coopérateurs avisés de l'évêque

Tout prêtre reçoit l'ordination des mains de l'évêque dont il devient un coopérateur avisé. Configuré ontologiquement au Christ, Tête et Pasteur de l'Église, il exerce son ministère « dans la personne du Christ » qu'il est appelé à rendre présent par la prédication de l'Évangile, la célébration des sacrements et le gouvernement pastoral de la portion du Peuple de Dieu qui lui est confiée. Le Christ n'étant pas divisé, il exerce son ministère en « communion hiérarchique » avec son évêque.

Il est nommé par l'évêque, de qui il reçoit sa charge. Chacun sait que les nominations des prêtres, que l'évêque élabore en étroite collaboration avec son Conseil épiscopal, répondent à une alchimie délicate entre les souhaits légitimes des prêtres et leurs charismes respectifs, les nécessités pastorales du diocèse et la juste répartition du clergé. C'est ainsi que les prêtres sont toujours associés à leur nomination.

En recevant l'ordination sacerdotale, tout prêtre a promis, en mettant ses mains dans les mains de l'évêque, de « vivre en communion avec son évêque et ses successeurs dans le respect et l'obéissance ». Chaque année, au cours de la Messe chrismale, les prêtres sont invités à renouveler leurs engagements devant l'évêque et le Peuple de Dieu rassemblé. C'est une garantie pour les fidèles. Je me réjouis d'ailleurs de constater que chaque année, le nombre des prêtres participant à la messe chrismale est en croissance.

Au jour de son installation comme curé, il s'engage publiquement devant l'évêque ou son délégué et en présence de la communauté qui lui est confiée : « Moi ..., je retiens pour vrai ce qui concerne la foi catholique de l'Eglise. Je promets de la transmettre fidèlement et d'éviter toute doctrine contraire à celle-ci. Je désire rester en communion avec le Pontife Romain et le Collège des évêques quand ils exercent leur magistère. J'accepte les principes moraux de l'Eglise, sa discipline commune et ses lois contenues dans le Code de droit canonique. J'aiderai fidèlement mon évêque diocésain afin que mon action pastorale, exercée au nom de l'Eglise, soit réalisée dans la Communion ».

Il pourra être opportun que le Conseil presbytéral se ressaisisse de cette question et aide les prêtres à faire révision de vie sur ces engagements.

Pour ce faire, on lira aussi avec profit ce que le Pape François affirmait devant les prêtres de Caserte, le 26 juillet 2014 : « [Mais] revenons à l'esprit diocésain: qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie avoir un rapport avec l'évêque et un rapport avec les autres prêtres. Le rapport avec l'évêque est important, il est nécessaire. Un prêtre diocésain ne peut pas être détaché de l'évêque. 'Mais l'évêque ne m'aime pas, l'évêque par ci, l'évêque par-là...' : l'évêque sera peut-être un homme ayant un mauvais caractère : mais c'est ton évêque. Et tu dois trouver, même dans cette attitude qui n'est pas positive, une voie pour garder une relation avec lui. Je suis un prêtre diocésain parce que j'ai un rapport avec l'évêque, un rapport nécessaire. Il est profondément significatif que pendant le rite de l'ordination on fasse vœu d'obéissance à l'évêque. 'Je te promets obéissance, ainsi qu'à tes successeurs'. Avoir l'esprit diocésain signifie une relation avec l'évêque que l'on doit pratiquer et faire croître sans cesse. Dans la plupart des cas ce n'est pas un problème catastrophique, mais une réalité normale. En deuxième lieu, l'esprit diocésain comporte une relation avec les autres prêtres, avec tout le presbyterium. Il n'y a pas de spiritualité du prêtre diocésain sans ces deux relations: avec l'évêque et avec le presbyterium. Et elles sont nécessaires. 'Moi, oui, je m'entends bien avec l'évêque, mais je ne vais pas aux réunions du clergé parce que l'on y dit des bêtises'. Mais avec cette attitude quelque chose vient à manquer: tu n'as pas cette véritable spiritualité du prêtre diocésain. Tout est là : c'est simple, mais dans le même temps cela n'est pas facile. Cela n'est pas facile, car se mettre d'accord avec l'évêque n'est pas toujours facile, car l'un pense d'une certaine manière et l'autre d'une manière différente, mais on peut discuter... et que l'on discute ! Et on peut le faire en haussant le ton ? Qu'on le fasse! Combien de fois un fils discute avec son père et, à la fin, ils restent toujours père et fils. Toutefois, quand dans ces deux relations, aussi bien avec l'évêque qu'avec le presbyterium, s'insère la diplomatie, l'Esprit du Seigneur n'est pas là, car l'esprit de liberté manque. Il faut avoir le courage de dire : 'Je ne pense pas ainsi, je pense différemment', et aussi l'humilité d'accepter une correction. C'est très important. Et quel est le plus grand ennemi de ces deux relations ? Les commérages. Très souvent je pense — parce que moi aussi j'ai cette tentation de commérer, nous l'avons en nous, le diable sait que cette semence donne des fruits et il sème bien — je pense qu'il s'agit peut-être d'une conséquence d'une vie de célibataire vécue dans la stérilité, non dans la fécondité. Un homme seul finit dans l'amertume, il n'est pas fécond et bavarde sur les autres. C'est une attitude qui ne fait pas du bien, c'est précisément ce qui empêche ce rapport évangélique, spirituel et fécond avec l'évêque et avec le presbyterium. Les commérages sont le plus grand ennemi de l'esprit diocésain, c'est-à-dire de la spiritualité. Mais tu es un homme, et si tu as quelque chose contre ton évêque, vas-y et dis-le-lui. Mais ensuite il y aura des conséquences qui ne seront pas bonnes. Tu porteras ta croix, mais sois un homme ! Si tu es un homme mûr et que tu vois quelque chose chez ton frère prêtre qui ne te plaît pas ou que tu penses être erronée, vas le lui dire en face, ou bien si tu vois qu'il ne tolère pas d'être corrigé, vas le dire à l'évêque ou à l'ami le plus intime de ce prêtre, afin qu'il puisse l'aider à se corriger. Mais ne le dit pas aux autres : car cela signifie se salir l'un l'autre. Et le diable est heureux avec ce «banquet», car

ainsi il attaque précisément le centre de la spiritualité du clergé diocésain. Pour moi, les commérages font de grands dégâts ».

5. Les doyens

Les prêtres exercent leur ministère dans un territoire, regroupant plusieurs paroisses, appelé doyenné. C'est un lieu normal de partage fraternel, spirituel et pastoral entre les prêtres.

Le doyen, nommé par l'évêque pour trois ans renouvelables, se situe non dans l'ordre du gouvernement, mais dans le registre de la sollicitude fraternelle pour les prêtres de son doyenné, au nom de l'évêque. Il est appelé à promouvoir la communion fraternelle entre les prêtres, quelles que soient leur sensibilité, la diversité des approches pastorales, des générations ou de leur histoire, et il encourage, autant que faire se peut, la collaboration pastorale entre les prêtres.

III. LES MOYENS DE LA COMMUNION

Après avoir établi la séquence des événements qui ont conduit jusqu'à la campagne de presse du 1er décembre, avec le climat malsain qui s'en est suivi, et précisé comment fonctionne le gouvernement du diocèse, je voudrais proposer quelques moyens à mettre en œuvre pour construire la Communion.

Ce faisant, il ne s'agit pour moi, ni de minimiser le malaise ressenti par certains prêtres et laïcs, ni de le majorer, au risque de nier que la vie du diocèse manifeste d'authentiques signes d'espérance et de croissance, tant au niveau des paroisses et des communautés, qu'au niveau des services, du Séminaire, et des rassemblements diocésains qui sont une expression encourageante de notre vie ecclésiale. Un élan missionnaire traverse l'ensemble des réalités diocésaines et induit une joie dont je suis le témoin privilégié, dans l'action de grâce.

1. La réflexion des Conseils

A ce jour, les Conseils de l'évêque ont commencé à se saisir de toutes les questions posées par cette actualité diocésaine.

2. Le dialogue

Il me semble important, comme je m'y suis engagé, de poursuivre le dialogue avec les quatre prêtres que nous avons entendus au Conseil épiscopal du 23 septembre dernier. Dès que possible, nous organiserons une rencontre avec le Conseil presbytéral.

3. Les réunions de doyennés

L'objectif poursuivi par la réorganisation des doyennés était précisément d'encourager les prêtres, de diverses sensibilités et générations, à se parler, pour grandir sans a priori dans la compréhension et l'estime mutuelles. La communion fraternelle, dans le partage d'expérience et la mutualisation des moyens pastoraux au service de la mission, est à ce prix.

En outre, j'irai à la rencontre des doyennés pour un dialogue direct avec tous les prêtres, précisément à l'occasion de ces réunions de doyenné, comme je l'ai proposé aux doyens lors du Conseil épiscopal élargi du 25 novembre dernier. C'est particulièrement au doyen de promouvoir la communion fraternelle au sein du Presbyterium.

4. Un accompagnement extérieur

À la session d'été du Conseil épiscopal, en juin dernier, nous avons réfléchi à l'opportunité d'un accompagnement de notre structure diocésaine, pour nous aider à mieux articuler les services de la Curie diocésaine avec les paroisses et les mouvements, et parfaire la communication, intra diocésaine en particulier.

5. Les moyens spirituels

Nous touchons là à l'essentiel, tant nous sommes invités, en ces circonstances présentes à un « *Sursum corda* » (élevons notre cœur). Le défi de la Communion est l'objet d'un combat spirituel, plus que psychologique ou idéologique.

Puisse la Vierge Marie, en cette solennité de l'Immaculée Conception, qui a écrasé la tête du Serpent, nous aider à démasquer l'esprit de division qui nous menace. De grâce, ne perdons pas notre temps à désigner les coupables : « Car ce ne sont pas contre des adversaires de chair et de sang que nous avons à lutter, mais contre les Principautés, contre les Puissances, contre les Régisseurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits du mal qui habitent les espaces célestes » (Eph 6, 12).

Déjà, lors des vœux au clergé, le 4 janvier dernier, j'avais invité les prêtres, à l'occasion du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, à être des instruments de paix et de réconciliation entre eux et entre les prêtres et l'évêque, en étant des facilitateurs de relation, chaque fois qu'elle est blessée. Plutôt que de participer de manière parfois complaisante à la colère d'un prêtre à l'encontre d'un autre prêtre ou de l'évêque, quel qu'en soit le bien fondé, que pouvons-nous faire pour être le médiateur d'une rencontre, d'une explication, sans trop attendre ? Qu'avons-nous fait pour mettre en œuvre cette recommandation ?

De même, devant l'expression parfois douloureuse de certains blocages au Conseil presbytéral, j'ai proposé, avec l'accord du Bureau, un temps de discernement spirituel lors de la dernière session, en avril 2016. Nous avons prié ensemble, bénéficié de l'accompagnement de frère Moïse, de la Communauté des Béatitudes de Nay, qui a développé pour nous le thème du Pasteur dans la Bible, et nous avons partagé en petits groupes sur notre ministère pastoral.

Le combat spirituel que nous avons plus que jamais à livrer, comprend d'abord un appel à nous convertir : « Tenez-vous donc debout, avec la Vérité pour ceinture, la Justice pour cuirasse, et pour chaussures le Zèle à propager l'Évangile de la paix ; ayez toujours en mains le bouclier de la Foi, grâce auquel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du Mauvais ; enfin recevez le casque du Salut et le glaive de l'Esprit, c'est-à-dire la Parole de Dieu. Vivez dans la prière et les supplications ; priez en tout temps, dans l'Esprit ; apportez-y une vigilance inlassable et intercédez pour tous les saints » (Eph 6, 14-18).

- **Il en va d'une écoute toujours plus attentive de la Parole de Dieu**, source la plus efficace de notre discernement. Je propose que nous organisions, au niveau du Conseil presbytéral, des réunions de doyennés, des conseils paroissiaux ou tout autre groupe à constituer dans nos communautés, des « scrutations » communautaires de la Parole de Dieu. Il s'agirait, après avoir invoqué l'Esprit-Saint, de scruter ensemble, et d'abord en silence, un verset d'Écriture, à partir duquel on peut se promener dans l'Écriture (grâce aux notes et références en marge qu'offre par exemple la Bible de Jérusalem), et de laisser la Parole résonner dans notre cœur et notre vie. La scrutation peut s'achever dans un partage de l'écho produit par la Parole : on s'écoute alors sans jugement et on fait l'expérience de la vérité de la Parole de Dieu dans notre vie.

- **Il en va aussi d'une pratique renouvelée du sacrement de Pénitence et de Réconciliation** dans la vie de nos communautés. Dans sa lettre apostolique « *Misericordia et misera* », du 20 novembre 2016, le Pape François a insisté sur l'importance de ce sacrement de la confession, comme trésor de l'année Jubilaire, affirmant : « Le sacrement de la Réconciliation doit retrouver sa place centrale dans la vie chrétienne ». Comme je l'ai souvent dit, il y aurait moins de divisions dans les couples, dans les familles, y compris chrétiennes, dans nos communautés paroissiales, nos presbyteriums diocésains et dans la société au sens large, si les prêtres et les fidèles de l'Eglise catholique avaient moins déserté ce beau sacrement, source d'authentique réconciliation dans l'Eglise et dans le monde.
- **Il en va enfin de la prière.** Le monde ne soupçonne pas la puissance de la prière. L'article de presse du 1^{er} décembre a suscité une mobilisation dans la prière hors du commun, dont le monde est loin de soupçonner l'efficacité. Je remercie très particulièrement les personnes et les communautés qui ont tenu à m'assurer de leur prière : je le ressens comme un soutien très particulier dans l'adversité.

6. Une neuvaine pour demander l'unité dans le diocèse

Parce que le don de l'unité est précieux et que nos initiatives humaines doivent s'enraciner dans la prière, **je vous propose de prier spécialement pour l'unité dans le diocèse, en particulier dans le presbyterium, durant les dernières grandes fêtes du temps de l'Avent, du 17 au 24 décembre.** Nous nous préparerons ainsi à accueillir celui qui est le « Prince de la Paix » et à chanter en vérité dans la nuit de Noël : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ».

Chaque jour, nous pourrions prier comme suit :

« Seigneur Jésus-Christ, nous te prions pour ton Eglise particulière de Bayonne, Lescar et Oloron : accorde-lui la paix et protège-la, daigne la rassembler dans l'unité ; nous te prions aussi pour notre évêque Marc et tous les prêtres de notre diocèse, donne-leur d'être les serviteurs de la Communion et de la Réconciliation. Nous te le demandons par l'intercession de ta Mère et notre Mère, la Vierge Immaculée »

Une dizaine de chapelet

Invocations :

Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en toi
 Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous
 Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous
 Sainte Marie, Mère de l'Eglise, priez pour nous
 Saint Joseph, priez pour nous
 Saint Michel-Archange, défendez-nous dans le combat
 Saint Michel Garricoïts, priez pour nous
 Sainte Mariam de Jésus crucifié, priez pour nous
 Bienheureux Louis-Edouard Cestac, priez pour nous

Prière du Bienheureux Louis-Edouard Cestac

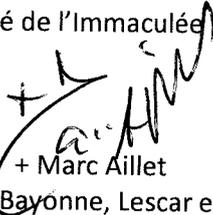
Auguste Reine des Cieux, souveraine Maîtresse des Anges,
Vous qui, dès le commencement, avez reçu de Dieu le pouvoir
et la mission d'écraser la tête de Satan,
nous vous le demandons humblement,
envoyez vos légions célestes pour que,
sous vos ordres, et par votre puissance,
elles poursuivent les démons,
les combattent partout, répriment leur audace
et les refoulent dans l'abîme.
Qui est comme Dieu ?
O bonne et tendre Mère,
Vous serez toujours notre amour et notre espérance,
O divine Mère,
Envoyez les saints anges pour me défendre
Et repousser loin de moi le cruel ennemi.
Saints Anges et Archanges, défendez-nous, gardez-nous.

On pourra accompagner cette neuvaine d'une journée de jeûne au choix.

Je confie cette lettre à votre bienveillante attention, sûr que vous verrez dans cette démarche spirituelle, une belle opportunité de saisir le *Kairos*, le temps de Dieu, en ces circonstances troublées. Avec l'Apôtre Paul, je vous exhorte : « Que le Dieu de constance et de consolation vous donne d'être d'accord entre vous dans le Christ Jésus, afin que d'un même cœur et d'une même bouche vous glorifiez le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ » (Rm 15, 5-6).

Et comme le dit encore saint Paul : « Priez aussi pour moi, afin qu'il me soit donné d'ouvrir la bouche pour parler et d'annoncer hardiment le Mystère de l'Évangile » (Eph 6, 19).

Bayonne, le 8 décembre 2016
En la Solennité de l'Immaculée Conception



+ Marc Aillet

Evêque de Bayonne, Lescar et Oloron